

SECTION 1 – IDENTIFICATION

Nom du Produit:  SANITEN ÉCOLOGIQUE SCCELLANT pour MARBRE et PIERRE POLIE PS314

Usage(s) recommandé(s): Scellant pour marbre poli et autres pierres naturelles polies

Restrictions d'utilisation: N/A

Manufacturier: LES ADHÉSIFS PROMA INC

Adresse: 9801 Parkway
Anjou, Québec, Canada, H1J 1P3

Téléphone: 514-852-8585

Courriel: info@proma.ca

Site internet: www.proma.ca

Urgence dégâts: CANUTEC: 613-996-6666 / Numéro d'urgence pour le Canada et les E-U

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du risque: D-2B Irritant pour les yeux B3 Liquide Combustible

Ce produit est un liquide clair à base de solvant. Contient des isoparaffines (essence minérale sans odeur – OMS) et des silanes.

Pictogramme: ATTENTION IRRITANT



Terme de mise en garde:

Yeux: Peut causer une irritation légère à modérée.

Peau: Peut causer une irritation.

Peau absorption: Une exposition répétée ou prolongée peut causer une irritation, un dessèchement de la peau ou une dermatite.

Ingestion: Peut causer une irritation, une sensation de brûlure dans la bouche et des douleurs gastro-intestinales.

Inhalation: L'inhalation de la brume peut causer une irritation des muqueuses nasales.

Autres effets: Une exposition prolongée peut entraîner une atteinte du système nerveux central avec comme effets : des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales et une incoordination.

Produit sous la juridiction de Santé Canada en vertu des Règlements sur les produits chimiques et contenant de consommation 2001 de la Loi sur les produits dangereux.

Liquide combustible

Prévention: PEUT IRRITER LES YEUX PEUT IRRITER LA PEAU

Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler la brume. Ne pas boire. Tenir loin des flammes et des étincelles. Tenir hors de la portée des enfants. Le port des gants et de lunettes de sécurité ainsi que des vêtements à manches longues est recommandé.

PREMIERS SOINS

Contient de l'essence minérale sans odeur et des silanes. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas provoquer le vomissement car le produit pourrait être aspiré dans les poumons. Boire 3 à 4 verres d'eau. En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau pendant 20 minutes en maintenant les paupières ouvertes. En cas de contact avec la peau, bien rincer avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec les vêtements, retirer les vêtements.

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients	CAS#	%
Isoparaffin OMS	64741-65-7	60 – 100
Perfluoroalkyl / Résine Alkyl co-polymère	N/A	1 - 5

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Yeux: Rincez les yeux immédiatement avec de l'eau pendant au moins 20 minutes en gardant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, obtenez de l'aide médicale.

Peau: Rincer immédiatement la peau avec de l'eau et du savon pendant 10 minutes. Si une irritation survient, obtenez de l'aide médicale. Enlevez le linge contaminé et lavez le avant de le réutiliser.

Ingestion: Si le produit est avalé, Ne Pas Faire Vomir. Si la personne est consciente, faire boire 3 à 4 verres d'eau et obtenez de l'aide médicale. Si la personne est inconsciente, ne rien lui donner à boire et obtenez de l'aide médicale rapidement.

Inhalation: Déplacer immédiatement la victime à l'air frais. En cas de difficulté respiratoire, obtenez de l'aide médicale.

SECTION 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité: Combustible.

Point d'Éclair: > 51°C

Température D'auto-ignition: >347°C.

Sensibilité à la décharge statique: Probablement sensible lorsque les vapeurs sont présentes entre les valeurs minimum et maximum du point d'explosion.

Sensibilité à l'impact mécanique: Probablement insensible.

Moyens d'Extinction: Bruine d'eau et poudre extinctrice.

Produits de Combustion Dangereux: Oxydes de carbone et gaz irritants.

Procédures spéciales d'extinction de feu: Évacuer le personnel dans un endroit sécuritaire. Garder les contenants frais avec des jets d'eau. Éviter de respirer les produits de décomposition. Porter des masques respiratoires autonomes et une combinaison complète pour le corps.

Danger d'incendie et d'explosion inhabituels: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent migrer vers une source d'étincelle éloignée et ainsi causer une explosion et un retour vers l'origine de la fuite du produit.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles

Éviter tout contact direct.

Porter des vêtements protecteurs, des gants et des lunettes de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Garder éloigné toute personne du déversement.

Le produit déversé peut rendre les surfaces glissantes.

Procédure en cas de fuite et de déversement: Récupérer afin d'en disposer. Les petits dégâts peuvent être absorbés avec une vadrouille ou un aspirateur à liquide. Pour les gros déversements, fournir ou créer un lieu de confinement pour éviter la dispersion. Éviter les déversements de s'écouler dans les égouts. Les déversements confinés peuvent être pompés, entreposer dans des barils étanches compatibles pour réutilisation ou élimination. Respecter toutes les recommandations concernant l'équipement de protection personnelle.

Précautions pour l'environnement

Éviter que tout déversement ne se rende dans les égouts fluviaux et municipaux ainsi que les voies d'eau.

SECTION 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention

Éviter tout contact direct avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver les parties exposées après manipulation. Garder le contenant fermé hermétiquement. Ne pas inhaler directement la bruite.

BRASSER AVANT USAGE

Mesures d'entreposage:

Garder Hors de la Portée des Enfants

Température d'entreposage: 10 – 25°C (50 – 80°F)

Éviter le gel. Le produit devrait être conservé dans un endroit frais et sec, à l'abri de l'exposition directe du soleil et à l'écart de produits incompatibles.

Dans des conditions d'entreposage optimal, la durée de vie du produit dans une bouteille jamais ouverte est d'environ 2 à 3 ans à partir de la date de fabrication.

Dans des conditions d'entreposage optimal, la durée de vie du produit résiduel dans une bouteille ouverte préalablement est d'au plus 2 ans à partir de la date de fabrication.

SECTION 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle / Directives Relatives à l'exposition**Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients**

N/A

Contrôle d'ingénierie: Normalement non requis, si la ventilation est adéquate.

Autre équipement ou vêtements de protection: Douche oculaire, douche et vêtements longs.

Pratiques sécuritaires au travail: Toutes les précautions habituelles doivent être observées en rapport à la manipulation de produits chimiques.

Mesures de protection individuelles

Protection pour les yeux: Porter des lunettes de protection ou une visière.

Protection pour les mains: Porter des gants imperméables (caoutchouc ou nitrile).

Protection pour la peau: Porter des vêtements à manches longues.

Protection respiratoire: Normalement non requis si une bonne ventilation est maintenue. Masque respiratoire avec cartouche contre les vapeurs organiques recommandé dans les endroits peu ventilés et pour des applications sur de grandes surfaces.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: Liquide.

Couleur : Claire

Odeur : Faible

Solubilité dans l'eau: Non soluble dans l'eau

Point d'éclair: 51°C / 124°F

Point de congélation: N/D

PH: N/A

Densité: 0.758 @ 15°C

Viscosité: 1.78 @ 25°C (ASTM D445)

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable dans des conditions normales.

Matériaux incompatibles: Carburants, acides minéraux, oxydo réducteurs et bases fortes.

Conditions à éviter: Éviter de mettre en contact avec des étincelles et des flammes nues.

Produits de Décomposition ou de Combustion dangereux: Peut créer des oxydes de carbone et de l'azote.

Polymérisation dangereuse: Aucune.

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Exposition prolongée / Répétée:

Yeux: Devrait causer une irritation.

Peau: Devrait causer une irritation.

Inhalation: Devrait causer une irritation des voies respiratoires

Ingestion: Devrait causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales et une incoordination.

Cancérogénicité: Non-Dangereux selon les critères de WHMIS – OSHA. Le produit n'est pas listé par IARC, NTP ou ACGIH.

Effets Tératogène, Mutagène et sur le Système Reproducteur: Aucune donnée disponible.

Essence minérale sans odeur OMS

Toxicité - orale: DL₅₀: > 7500 mg/kg (Rat)

Toxicité - peau: DL₅₀: > 3040 mg/kg (Lapin)

Toxicité - inhalation: CL₅₀: > 5.9 mg/kg (Rat / 4hr)

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Faible toxicité pour la vie aquatique.

Persistance et Biodégradabilité: Pas rapidement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation: N/A

Autres effets néfastes: Aucun connu.

COV Composé organique volatile : 90%

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Consulter les règlements fédéraux, provinciaux, d'États ou municipaux avant de disposer aux rebuts.

Précautions environnementales:

ATTENTION Éviter que les dégâts et les déversements ne se dirigent vers les égouts municipaux et les plans d'eau à ciel ouvert.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN: 1268

Nom officiel d'expédition UN: DISTILLAT DE PÉTROLE n.o.s. (essence minérale)

Classification du Danger: 3

Groupe d'emballage: III

T.M.D. Canadien: DISTILLATS DE PÉTROLE, NSA (ESSENCES MINÉRALES), Classe 3, UN 1268, GE III

Exemption: Le produit n'est pas réglementé pour les contenants de moins de 450 litres ou 100 gallons US.

Département du Transport U.S. (Route et train): DISTILLATS DE PÉTROLE, NSA (ESSENCES MINÉRALES), Classe 3, UN 1268, GE III

Exemption: Le produit n'est pas réglementé pour les contenants de moins de 450 litres ou 100 gallons US.

Transport aérien IATA: DISTILLATS DE PÉTROLE, NSA (ESSENCES MINÉRALES), Classe 3, UN 1268, GE III

Transport chauffé requis. Garder à l'abri du gel.

Contenants pour le transport:

Baril de métal

Chaudière et/ou bouteille de métal

SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA RÈGLEMENTATION

Règlementation Relative à la Sécurité, la Santé et l'Environnement Applicable au produit.

Classification SIMDUT: B-3 Liquide combustible
D-2B Toxique. Irritant cutané et oculaire.

Liste des Règles Environnementales:

Tous les ingrédients de ce produit apparaissent sur la liste des produits concernés par la USA-EPA.

Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA): tous les ingrédients apparaissent sur la Liste des Substances Chimiques.

Liste Canadienne des Substances Non-Domestiques (NDSL): Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation: 5 septembre 2016

Version: 1.0

Préparé par: LES ADHÉSIFS PROMA INC

AVIS : Limite de la Responsabilité.

Puisque la manipulation, l'utilisation et les conditions d'utilisation de ce produit par l'utilisateur sont hors de notre contrôle, aucune garantie, expresse ou sous entendue, incluant et sans limitation à la pertinence de vente pour usage personnel, n'est faite sur ce produit. L'utilisateur assume tous les risques d'utilisation et de manipulation, en accord ou pas avec les directives et suggestions du fabricant. Le vendeur ne sera pas responsable envers l'acheteur ou toute autre personne, pour les pertes ou dommages directs ou indirects suite à l'utilisation du produit, pour bris de quelque garantie ou pour n'importe quelle autre cause; la responsabilité directe contre le vendeur se limitant au remplacement ou la réparation du produit défectueux.